

**DEL-2021-93**

L'An deux mille vingt et un, le sept mai, à 14 heures 00 le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 29/4/2021, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

**Etaient présents ou en visioconférence :**

Mme TARAGON.

MM AMOUDRY, BOISIER, BOUVARD, CHASSAGNE, COUTIER, DESCHAMPS, FRANCOIS, OBERLI, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes BOUCHET, DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, PARIS.

M. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, DEAGE, GENOUD, GILLET, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes GIZARD, JAILLET, KHAY, MALLET, PERRILLAT,

MM. GAL, LOUVEAU, SCOTTON, VIVIANT : du SYANE

**Membres en exercice : 26**

**Présents : 12**

**Représenté par mandat : 0**

---

**Objet : COMMUNE DE TALLOIRES-MONTMIN - COMMUNE DELEGUEE DE MONTMIN - CHALET DE L'AULP - EXTENSION DU RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE, ET DU RESEAU D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE GRAND ANNECY ET LA COMMUNE - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 28 JANVIER 2021**

**Exposé du Président,**

Le Syane réalise les travaux d'extension du réseau de distribution publique d'électricité afin de raccorder le Chalet de l'Aulp et d'autres bâtiments existants du secteur.

Parallèlement à ces travaux, le Grand Annecy procède à l'extension du réseau d'alimentation en eau potable sur le même linéaire jusqu'au refuge du Pré Vérel.

Lors de sa séance du 28 janvier 2021, le Bureau a approuvé le projet de convention de groupement de commandes entre le Syane et le Grand Annecy.

La commune de TALLOIRES-MONTMIN a décidé, depuis cette date, de reprendre le revêtement en enrobés de la route du col de l'Aulp et exprimé son souhait d'intégrer le groupement de commandes constitué.

Il convient donc de modifier le projet de convention de groupement de commandes en y intégrant la commune de TALLOIRES-MONTMIN.

Le Grand Annecy est désigné comme établissement coordonnateur du groupement qui va mener jusqu'à son terme la procédure de passation des marchés.

Il y a lieu de désigner un membre titulaire et un membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement, représentant le Syane.

Les membres du Bureau sont invités :

1. A approuver le nouveau projet de convention de groupement de commandes,
2. A désigner Mme Pascale PARIS comme membre titulaire du SYANE à siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement, ainsi que Mr Patrice COUTIER son suppléant,
3. A autoriser le Président à signer ladite convention de groupement de commandes.

**Adopté à l'unanimité.**

**Le Président,**

**J.P AMOUDRY.**

**Syane**  
ENERGIE EN AMERIQUE